

DÉLIBÉRATION n° 2025/121

L'an deux mille vingt-cinq et le 21 octobre 2025 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 14 octobre 2025, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Robert MONZANI, Françoise PIQUE, Jean-Claude SUBIAS, Jean-Pierre CABOS, Pascal AUDIC, Frédéric SIBOUT, Marie-France RUFFAT, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Sylvie ORTEGA, Laurent LAGES, Stéphanie NOGUES, Philippe RAISON, Sylvie BARBOTEAU et Daniel RAYNAL.

Procurations : Jean-Marie DA BENTA à Daniel RAYNAL, Jean-Marc BABOU à Jean-Claude SUBIAS, Sandrine DURAN à Stéphanie LAGLEIZE, Joël MANO à Sylvie ORTEGA, Philippe LACOSTE à Laurent LAGES et Florence CLARENS à Gisèle ROUILLON.

Absents : Carine VIDAL, Isabelle ORTE, Patrice ABADIE et Rony BARTHE.

Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

OBJET : Finances - Renégociation emprunt

Considérant le projet de renégociation des emprunts de la commune

Considérant que la commune est en recherche de marges de manœuvre et dispose d'un levier au niveau de ses échéances avec le prêt de la Caisse d'Epargne à taux fixe de 3.99% et de capital restant dû de 2 427 966 € après l'échéance du 25/10/2025 pour les 11 années restantes.

En effet, il est possible de rallonger le prêt de 3 ans sans indemnités au même taux de 3.99%, comme s'il avait été traité initialement sur 30 ans au lieu de 27 ans.

Cette opération permettra un gain en annuité d'environ -50 k€ euros par an dès 2026 et ce jusqu'à 2037, date à partir de laquelle la commune continuera de rembourser pendant 3 ans supplémentaires, au niveau actuel.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- le Maire entendu, après en avoir délibéré et à la majorité des voix par 20 pour et 5 contre (Laurent LAGES, Philippe LACOSTE, Joël MANO, Sylvie ORTEGA et Stéphanie NOGUES)

AUTORISE

- Monsieur le Maire à conclure la renégociation du contrat de prêt avec la Caisse d'Epargne avec les principales caractéristiques suivantes :

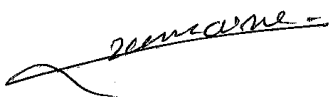
Ancien prêt :

- Montant du capital : 2 427 966 €
- Durée d'amortissement : 25/01/2037
- Taux fixe : 3.99%
- Périodicité trimestrielle

Avenant au prêt :

- Montant du capital : 2 427 966 €
 - Durée d'amortissement : 25/01/2040
 - Taux fixe : 3.99%
 - Indemnité de remboursement anticipé : 0
 - Périodicité trimestrielle
- Monsieur le Maire à signer l'Avenant au prêt et tout document nécessaire.

Le secrétaire,



Pour copie conforme,
Le Maire,



Affiché le 24 octobre 2025